

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 05 juin 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est
En exercice : 11 réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET
Présents : 09 Benjamin, Maire.
Absents : 02
Votants : 10 Présents : GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SMILEVITCH
Sophie Anne, AINOZ Jean-Louis, RAMBAUD Christophe, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, PAPOZ
Date de la convocation : Aurélie, ROSSAT-MIGNOD Florian.
01/06/2026 Excusés : LAGOZNY Romane pouvoir à MOLLIER Christelle, BAIZET Jérémy.
Secrétaire : PAPOZ Aurélie

Délibération 2026-06D07 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques de la commune à compter du 08 juin 2026 et pour une période maximum de 6 mois ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide la création à compter du 08 juin 2026 d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.
- Autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article L.332-23-2° du code précité.
- Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire
Aurélie PAPOZ



Le Maire
Benjamin GARDET

